

# ANTI-GERM® NOVIRAL X3

ANTI-GERM® NOVIRAL X3 est un désinfectant pour les surfaces en élevage.

## DOMAINE D'APPLICATION

ANTI-GERM® NOVIRAL X3 est composé de 3 molécules actives. Il peut être appliqué par pulvérisation ou thermonébulisation. Il est utilisable dans tout type d'élevage.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Large spectre
- Ne contient ni formol, ni phénol
- Bactéricide à 0,1 % et virucide à 1 %

## APPLICATION

Utiliser ANTI-GERM® NOVIRAL X3 à chaque vide sanitaire ou en phase de désinfection régulière, hors présence des animaux.

### DÉSINFECTION PAR PULVÉRISATION SUR LES SURFACES

Après la sortie des animaux, à la suite des phrases de nettoyage et de détergence

Préparer une solution à 1 % d'ANTI-GERM® NOVIRAL X3

Pulvériser la solution obtenue à raison de 0,25 l/m<sup>2</sup> et en basse pression

Laisser agir le produit durant 30 minutes minimum

Effectuer un rinçage

### DÉSINFECTION PAR THERMONÉULISATION

Conseillée en fin de vide sanitaire, avant réintroduction des animaux

Effectuer un traitement bactéricide à la dose de 1,3 ml/m<sup>3</sup>

Le local doit être clos, présenter une étanchéité maximale, sans aucune présence animale et humaine.

Traiter à partir de la porte du local ou de l'intérieur – Dans ce cas, s'équiper impérativement d'un masque respiratoire avec filtre adapté au produit.

Temp d'action : 4 heures minimum

## SUBSTANCES ACTIVES BIOCIDES

Chlorure d'alkyl(C12-18)diméthylbenzylammonium / ADBAC C12-18 [ N° CAS : 68391-01-57 ] : 17 % (m/m)

Glutaral [ N° CAS : 111-30-8 ] : 10,75 % (m/m)

Chlorure de didécyldiméthylammonium [ N° CAS : 7173-51-5 ] : 8,0 % (m/m)

Vous trouverez des informations complémentaires dans notre fiche de données de sécurité relative à ce produit. Veillez à respecter les précautions d'emploi qui y figurent. Le contenu de cette documentation a été établi en fonction de nos connaissances actuelles et de notre expérience ; il n'engage en rien notre responsabilité. L'application doit être adaptée à chaque cas particulier. Les valeurs mentionnées le sont à titre indicatif et n'ont en aucun cas valeur de spécifications.

AG France SAS – Groupe Kersia  
Z.I. Le Roineau  
F-72500 VAAS  
Tél. +33 (0) 2 43 46 71 22  
Fax +33 (0) 2 43 46 70 05  
info@anti-germ.fr  
www.kersia-group.com

---

# ANTI-GERM® NOVIRAL X3

## RÉGLEMENTATION

**ANTI-GERM® NOVIRAL X3** est un produit biocide destiné à une application TP3, produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire, selon le règlement (EU) N° 528/2012.

Numéro d'inventaire biocide : 12372

## DONNÉES TECHNIQUES

Aspect :	Liquide, jaune
pH pur (20°C) :	≈ 1,5
Densité (20°C) :	≈ 1,0

## PRÉCAUTIONS ET CONDITIONS DE STOCKAGE

**PRÉCAUTIONS :** **ANTI-GERM® NOVIRAL X3** est un produit corrosif. Le port de gants, bottes et lunettes de protection appropriés est donc fortement conseillé à l'utilisateur. Ne doit être mélangé à aucun autre produit. Eviter le rejet dans l'environnement.

**STOCKAGE :** Conserver **ANTI-GERM® NOVIRAL X3** de préférence à l'abri de la lumière du soleil, à l'écart de toute source de chaleur et des températures élevées (< 35°C). Conserver dans l'emballage d'origine, bien fermé.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Respecter strictement les informations contenues dans la fiche de données de sécurité.

---

*UTILISEZ LES PRODUITS BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION.*

*AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS  
CONCERNANT LE PRODUIT*

*À usage strictement professionnel.*

---

Vous trouverez des informations complémentaires dans notre fiche de données de sécurité relative à ce produit. Veillez à respecter les précautions d'emploi qui y figurent. Le contenu de cette documentation a été établi en fonction de nos connaissances actuelles et de notre expérience ; il n'engage en rien notre responsabilité. L'application doit être adaptée à chaque cas particulier. Les valeurs mentionnées le sont à titre indicatif et n'ont en aucun cas valeur de spécifications.

AG France SAS – Groupe Kersia  
Z.I. Le Roineau  
F-72500 VAAS  
Tél. +33 (0) 2 43 46 71 22  
Fax +33 (0) 2 43 46 70 05  
info@anti-germ.fr  
www.kersia-group.com

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

## . 1.1 Identificateur de produit

. Désignation commerciale : **ANTI-GERM NOVIRAL X3**

## . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectants de surface

## . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. **Producteur/fournisseur :**Hypred S.A.S. – Groupe Kersia  
Z.I. Le Roineau  
72500 VAAS – France

Tel: +33 (0) 243467122

Fax: +33 (0) 243467005

Web: www.kersia-group.com

e-mail: kersia.fr@kersia-group.com

. **Service chargé des renseignements :** regulatory@kersia-group.com

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## . 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Skin Corr. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## . 2.2 Éléments d'étiquetage

. **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.. **Pictogrammes de danger**

GHS05

GHS07

GHS08

GHS09

. **Mention d'avertissement** Danger. **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

glutaral

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

chlorure de didécylidiméthylammonium

Fettalkoholpolyglykoether

(suite page 2)

F —

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 1)

**. Mentions de danger**

- H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**. Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**. Indications complémentaires:**

Contient des produits biocides: glutaral, 2-propanol, chlorure de didécyltriméthylammonium

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****. 3.2 Mélanges****. Description :**

Mélangé effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

**. Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 10-<25% diméthyles, chlorures Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302	
CAS: 111-30-8 EINECS: 203-856-5 Numéro index: 605-022-00-X Reg.nr.: 01-2119455549-26-XXXX	glutaral Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335, EUH071	10-<25%
	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 10 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 10 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % STOT SE 3; C ≥ 0,5 %	

(suite page 3)

— F —

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

CAS: 67-63-0	2-propanol	(suite de la page 2) ≥10-<20%
EINECS: 200-661-7	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Numéro index: 603-117-00-0		
Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx		
CAS: 7173-51-5	chlorure de didécyl diméthylammonium	5-<10%
EINECS: 230-525-2	Acute Tox. 3, H301; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	
Numéro index: 612-131-00-6	(M=10); Aquatic Chronic 2, H411	
Reg.nr.: 01-2119945987-15-xxxx		
CAS: 127036-24-2	Fettalkoholpolyglykolether	≥3-<5%
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 6419-19-8	acide nitrilotriméthylène triphosphonique	≥1-<2,5%
EINECS: 229-146-5	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	
. SVHC Non		
. <b>Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu</b>		
agents de surface non ioniques, phosphonates		<5%
désinfectants, agents conservateurs (Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, Glutaraldéhyde, DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE)		
. <b>Indications complémentaires</b> : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- . **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- . **Indications générales** :  
Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- . **après inhalation** :  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- . **après contact avec la peau** :  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer au moins 15 minutes.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.
- . **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- . **après ingestion** :  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et / ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.
- . **Risques** Risque de perforation gastrique
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction**:  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.  
CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

(suite page 4)

F

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 3)

- . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>)  
Corrosif
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Equipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un vêtement de protection totale
- . **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ne pas pulvériser / prévenir la formation des aérosols
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Prévoir des sols résistant aux acides
- . **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des alcalins (lessives).
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

#### 67-63-0 2-propanol

VLE (France) Valeur à long terme: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

VLEP (France) Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

#### . DNEL

#### 111-30-8 glutaral

Inhalatoire Travailleur 0,0106 mg/m<sup>3</sup> (temps long d'expo., effets locaux)

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 4)

**7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium**

Dermique Travailleur 8,6 mg/kg bw/day (temps long d'expo., effets systémiques)

Inhalatoire Travailleur 18,2 mg/m<sup>3</sup> (temps long d'expo., effets systémiques)**. PNEC****111-30-8 glutaral**

Eau	0,0025 mg/L (eau fraîche)
	0,00025 mg/L (eau de mer)
Sédiment	0,091 mg/kg (eau fraîche)
	0,009 mg/kg (eau de mer)
Sol	0,18 mg/kg (sol)
Traitement des eaux usées	0,8 mg/L (station de traitement des eaux usées)

**7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium**

Eau	0,002 mg/L (eau fraîche)
	0,0002 mg/L (eau de mer)
Sédiment	2,82 mg/kg (eau fraîche)
	0,282 mg/kg (eau de mer)
Sol	1,4 mg/kg (sol)
Traitement des eaux usées	0,595 mg/L (station de traitement des eaux usées)

**. Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**. 8.2 Contrôles de l'exposition****. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****. Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**. Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre A/P2 (EN 141)

**. Protection des mains : Gants de protection.****. Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

**. Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**. Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques (DIN 58211, EN 166)

Protection du visage (DIN 58214)

**. Protection du corps : Vêtement de protection résistant aux acides**

(suite page 6)

F

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****. Indications générales.**

. Couleur :	jaune
. Odeur :	caractéristique
. Seuil olfactif:	non déterminé
. Point de fusion :	non déterminé
. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 80 °C
. Inflammabilité	non applicable
. Limites inférieure et supérieure d'explosion	
. inférieure :	non applicable
. supérieure :	Non déterminé.
. Point d'éclair :	> 55 °C
. Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Température de décomposition :	non déterminé
. pH à 20 °C	1,5 (100%)
. Viscosité :	
. Viscosité cinématique	Non déterminé.
. dynamique à 20 °C:	15 mPas
. Solubilité	
. l'eau :	soluble
. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
. Pression de vapeur :	non déterminé
. Densité et/ou densité relative	
. Densité à 20 °C:	1 g/cm <sup>3</sup>

**. 9.2 Autres informations**

. Aspect:	
. Forme :	liquide
. Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
. Température d'inflammation :	425 °C
. Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
. Modification d'état	
. Point/l'intervalle de ramollissement	
. Propriétés comburantes	néant
. Vitesse d'évaporation.	non déterminé

**. Informations concernant les classes de danger physique**

. Substances et mélanges explosibles	néant
. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	néant
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	néant
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

— F —



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 6)

- . Matières et mélanges auto-échauffants néant
- . Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- . Liquides comburants néant
- . Matières solides comburantes néant
- . Peroxydes organiques néant
- . Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- . Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité  
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Composés alcalins
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- . Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- . Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
  - 68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures
    - Oral LD50 397 mg/kg (rat)
    - Dermique LD50 780 mg/kg (rat)
  - 111-30-8 glutaral
    - Oral LD50 154 mg/kg (rat)
    - Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
    - Inhalatoire LC50 (4 h) 0,28 mg/L (rat) (OECD 403)
  - 7173-51-5 chlorure de didécyl diméthylammonium
    - Oral LD50 238 mg/kg (rat)
- . de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- . des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- . Sensibilisation :
  - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
  - Peut provoquer une allergie cutanée.
- . Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Peut irriter les voies respiratoires.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

F —

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 7)

- . **Indications toxicologiques complémentaires** : Provoque de graves lésions des yeux.
- . **Sensibilisation** non sensibilisant
- . **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - Pas de suspicion d'effet mutagène.
  - Pas de suspicion d'effet cancérogène.
  - Pas de suspicion d'effet toxique sur la reproduction.
  - Pas de suspicion d'effet tératogène.
- . **11.2 Informations sur les autres dangers**
- . **Propriétés perturbant le système endocrinien**
  - Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique :**
  - 68424-85-1 Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures**
    - LC50 (96 h) 1,7 mg/L (Truite arc-en-ciel)
    - 0,85 mg/L (poisson)
    - EC50 (48 h) 0,03 mg/L (daphnia magna)
    - EC50 (72 h) 0,049 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
    - EC50 (96 h) 0,06 mg/L (Selenastrum capricornutum)
    - EC20 (30 min) 10 mg/L (Boue activée) (OECD 209)
  - 111-30-8 glutaral**
    - LC50 (96 h) (statique) 12,4 mg/L (Cyprinodon variegatus)
    - 1,6 mg/L (Salmo gairdneri)
    - EC50 (48 h) (statique) 4,2 mg/L (daphnia magna)
    - EC50 (72 h) (statique) 1,2 mg/L (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
    - NOEC 0,24 mg/L (daphnia magna) (21d)
  - 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium**
    - LC50 (96 h) 0,97 mg/L (Danio rerio)
    - EC50 (48 h) 0,057 mg/L (daphnia magna)
    - EC50 (72 h) 0,053 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
    - NOEC >0,01-0,1 mg/L (Daphnia)
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT**: Non applicable.
- . **vPvB**: Non applicable.
- . **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
  - Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- . **12.7 Autres effets néfastes**
- . **Autres indications écologiques :**
- . **Indications générales :**
  - Très toxique pour organismes aquatiques.
  - Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur

(suite page 9)

— F —

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 8)

demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.

Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### . 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### . Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

##### . Catalogue européen des déchets

16 03 05\* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

##### . Emballages non nettoyés :

##### . Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

##### . Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### . 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

##### . ADR, IMDG, IATA

UN1903

#### . 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

##### . ADR

1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

##### . IMDG

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides), MARINE POLLUTANT

##### . IATA

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)

#### . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### . ADR



##### . Classe

8 (C9) Matières corrosives.

(suite page 10)

F

## Fiche de données de sécurité




selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

**Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3**

. Étiquette	8 <span style="float: right;">(suite de la page 9)</span>
. IMDG	
 	
. Class . Label	8 Matières corrosives. 8
. IATA	
	
. Class . Label . 14.4 Groupe d'emballage . ADR, IMDG, IATA . 14.5 Dangers pour l'environnement . Polluant marin : . Marquage spécial (ADR): . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur . Indice Kemler : . No EMS : . Segregation groups . Stowage Category . 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI . Indications complémentaires de transport :	8 Matières corrosives. 8 III Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids A Non applicable. Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.
. ADR	
. Quantités limitées (LQ) . Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport . Code de restriction en tunnels	3 E
. IMDG	
. Limited quantities (LQ) . Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

. "Règlement type" de l'ONU:

(suite de la page 10)  
UN 1903 DÉINFECTANT LIQUIDE CORROSIF,  
N.S.A. (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM  
QUATÉRIER, BENZYLALKYL EN C12-16  
DIMÉTHYLES, CHLORURES), 8, III, DANGEREUX  
POUR L'ENVIRONNEMENT

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - . Directive 2012/18/UE
  - . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - . Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
  - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
  - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
  - . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
  - . Règlement (CE) N° 649/2012
    - 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium: Annex I Part 1
  - . Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
    - Aucun des composants n'est compris.
- . Prescriptions nationales :
- . Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Classe ICPE Seveso III : 4510
- . Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 néant
- . Préparations dangereuses
  - Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses
- . Protection des travailleurs
  - Hygiène et sécurité au travail
  - Code du travail : article R 4222-1 (aération, assainissement), articles R 4141- 1 à 4 (formation à la sécurité).
  - Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail : INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
- . Protection de l'environnement
  - Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux),
- . Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
  - Non applicable.
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### . Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 12)

F

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.02.2021

Numéro de version 4

Révision: 03.02.2021

Désignation commerciale : ANTI-GERM NOVIRAL X3

(suite de la page 11)

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

. **Service établissant la fiche technique** : Département Sécurité et Réglementation Produits

. **Contact** : regulatory@kersia-group.com

. **Date de la version précédente**: 31.07.2019

. **Numéro de la version précédente**: 3

. **Acronymes et abréviations**:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

. **Sources** : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

. \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**